champ libre

LA LETTRE D'INFORMATIONS DE LA PROTECTION MONDIALE DES ANIMAUX DE FERME
Association dont la mission a été Reconnue d'Utilité Publique par arrêté préfectoral du 16 avril 2010

champ libre

N°53 - décembre 2014

Chers amis,

L'année 2014 se termine avec de très belles mobilisations pour le bien-être des animaux de ferme. Notre équipe a sillonné la France pour sensibiliser les éleveurs et futurs éleveurs, les gendarmes, les représentants des institutions, les acteurs de l'industrie agroalimentaire et bien entendu le grand public au bien-être animal. Les contacts que nous avons noués lors de nos nombreuses interventions nous ont montré à quel point notre action était indispensable. Par exemple, notre campagne visant à demander à la marque Bénédicta de supprimer les œufs de batterie de ses produits, a battu son plein tout l'été. Notre pétition originale a remporté un franc succès sur les réseaux sociaux et les citoyens français se sont massivement prêtés au jeu des autoportraits : plus de 45 000 participants ont ainsi pu manifester leur mécontentement vis-à-vis des pratiques de Bénédicta. Nous espérons pouvoir rencontrer prochainement les responsables de la marque, afin de leur présenter nos arguments pour une meilleure prise en compte du bien-être des poules pondeuses. Par ailleurs, du côté de la ferme de la PMAF, La Hardonnerie, notre équipe et nos bénévoles se sont fortement impliqués dans les aménagements du site. Près de 160 personnes sont venues apporter leur pierre à l'édifice cette année ! Beaucoup de travaux restent encore à réaliser et nous espérons encore une très grande mobilisation en 2015.

Nous avons, cette année encore, beaucoup œuvré pour le bien-être des animaux de ferme, mais de grands défis nous attendent en 2015. Faute de moyens financiers suffisants, nous ne pouvons avancer aussi vite que nous le souhaiterions. Nous avons plus que jamais besoin de votre soutien pour continuer à défendre cette noble cause. Je vous remercie de votre engagement à nos côtés et vous donne rendez-vous en 2015.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous !

G. Zuccolo

Ghislain Zuccolo
Directeur

PMAF
Protection mondiale des animaux de ferme

DON en CONFIANCE
comitecharite.org

WELFARM EN CINQ QUESTIONS

Lors de notre assemblée générale, nos membres ont validé la modification de nos statuts pour que l'acronyme PMAF disparaisse au profit de Welfarm-Protection mondiale des animaux de ferme.

Cette modification de notre dénomination sera effective en 2015. Avant de vous dévoiler le logo de Welfarm, voici quelques réponses aux questions que vous pouvez vous poser sur cette nouvelle identité.

Avec un nom nouveau nom, les fondements de la PMAF vont-ils changer ?

NON. Le combat de la PMAF restera le même avec Welfarm : le bien-être animal sera toujours au cœur de l'action de l'association. Le Conseil d'administration de la PMAF sera identique avec Welfarm et c'est lui qui fixe les orientations stratégiques de l'association.

Pourrais-je continuer à faire un don à l'ordre de la PMAF ?

OUI. Welfarm sera tout à fait habilité à recevoir des versements à l'ordre de la PMAF, l'intitulé « Protection mondiale des animaux de ferme » restant associé à la dénomination officielle de l'association.

Je n'aime pas le nom « Welfarm ». Pourrais-je continuer à appeler la PMAF par son nom historique Protection mondiale des animaux de ferme ?

OUI. Comme l'ensemble des donateurs de la PMAF, l'équipe et le Conseil d'administration sont profondément attachés à son nom historique, c'est pourquoi il a été décidé de conserver le nom « Protection mondiale des animaux de ferme » dans les documents officiels de l'association.

J'ai inscrit la PMAF dans mon testament. Dois-je prendre rendez-vous avec mon notaire pour remplacer la PMAF par Welfarm ?

NON, pas nécessairement. Vous pourrez continuer à mentionner la Protection mondiale des animaux de ferme dans votre testament, dans la mesure où ce nom fait partie intégrante du nouveau nom « Welfarm ».

Changer de nom a dû être coûteux pour la PMAF…

NON. Les propositions de noms qui vous ont été soumises par sondage, ainsi que les nouveaux supports de communication ont été réalisées en interne par l'équipe de la PMAF. Par ailleurs, les brochures et autres supports qui seront réédités ne seront imprimés qu'à partir du moment où les stocks de documents sur lesquels figure l'ancien logo seront écoulés.

ÉTUDES ET ENQUÊTES

#Act4Animals : une campagne européenne pour améliorer durablement le bien-être des animaux

La nouvelle campagne d'Eurogroup for Animals[1] entend améliorer la prise en compte du bien-être des animaux en Europe pour les 5 années à venir.

Suite aux dernières élections européennes de Mai 2014, la fédération européenne dont la PMAF est membre, vient de lancer sa campagne #Act4Animals par une série de conférences destinées à sensibiliser les membres du parlement européen aux questions urgentes relatives au bien-être des animaux. Cette campagne a pour objectif une meilleure considération des animaux en Europe d'ici 2020.

Ainsi, dans les 5 prochaines années, Eurogroup for Animals mobilisera son équipe et ses associations membres, dont la PMAF, pour mener des actions pour :

- Interdire les transports d'animaux vivants d'une durée supérieure à 8h ;
- Mettre en œuvre des conditions d'abattage plus respectueuses des animaux;
- Établir des réglementations protégeant certaines espèces spécifiques en élevage (comme les vaches laitières, les chèvres ou les lapins);
- Améliorer significativement le bien-être des porcs à travers une application plus stricte de la réglementation relative à leur protection en élevage et l'interdiction de leur castration à l'horizon 2018;
- Établir un mode d'étiquetage obligatoire des produits d'origine animale sur les conditions d'élevage des animaux, sur le modèle existant des codes sur les œufs;
- Interdire l'emploi de cages dans tout type d'élevage;
- Améliorer les conditions d'élevage des poissons;
- Inclure des principes relatifs au bien-être des animaux de rente dans les accords de libre-échange.

Plus d'informations sur le site d'Eurogroup for Animals : www.eurogroupforanimals.org et sur les réseaux sociaux en suivant le hashtag[2] #Act4Animals.

La PMAF associée à des travaux majeurs sur le bien-être animal

Depuis fin 2013, la PMAF assiste aux réunions décisionnelles de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) relatives à la santé et au bien-être animal.

Ouvertes aux associations de protection animale depuis peu, ces séances sont l'occasion pour la PMAF d'accéder en avant-première à des productions scientifiques de haut niveau, qui analysent les faiblesses techniques ou règlementaires de systèmes d'élevage ou d'abattage au regard du bien-être animal. Les rapports émis concernent des espèces variées : bovins, porcs, poules pondeuses ou volailles de chair.

L'an dernier, la PMAF avait présenté un avis en tant qu'expert devant l'ANSES à propos du Guide de bonnes pratiques pour l'abattage des bovins. Plus récemment, la PMAF s'est rapprochée du laboratoire de l'ANSES de Niort, spécialisé dans l'étude et le suivi de la santé des chèvres françaises, afin de partager l'avancée de son travail sur le bien-être des chèvres en élevage (voir Champ Libre n° 52). Une collaboration avec ce laboratoire pourrait permettre à la PMAF de diffuser efficacement un guide de bonnes pratiques auprès d'éleveurs et futurs éleveurs caprins.

A propos de l'ANSES

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail est l'agence scientifique française en charge de l'évaluation des risques sanitaires en matière de santé humaine et de santé végétale mais aussi de santé et de bien-être animal. Elle émet publiquement des avis et des recommandations à la destination des pouvoirs publics et fédère 11 laboratoires régionaux chargés de conduire des travaux de recherche venant enrichir les travaux d'experts.

[1] Traduction : Eurogroupe pour les animaux. Il s'agit d'une fédération d'associations européennes de protection animale

[2] Mot-dièse permettant de catégoriser des publications sur les réseaux sociaux

CAMPAGNES

La PMAF à la rencontre des consommateurs

Cet automne, la PMAF était sur tous les fronts pour sensibiliser le grand public à la consommation responsable, avec de nombreuses initiatives menées sur le terrain.

Ces derniers mois, l'équipe de la PMAF et bénévoles étaient mobilisés pour porter la voix des animaux de ferme et informer le grand public sur leurs conditions d'élevage. Que ce soit à la Fête de l'Animal à Pau, Anglet ou Metz, à l'occasion de la journée de la transition citoyenne, ou dans le cadre de festivités liées à l'écologie, tous les prétextes étaient bons pour tenir un stand d'information et ainsi aller à la rencontre du public. Pour Olivier Rudez, chargé de campagnes à la PMAF, *« ces événements sont l'occasion de convaincre les consommateurs de devenir de véritables consomm'acteurs »*.

Journée de la Transition citoyenne à Metz

Salon du monde animal à Pau

Journée de l'animal à Metz Borny

Salon Bio Gascogne à Condom

Fête de l'écologie à Metz

Si vous souhaitez tenir un stand pour représenter la PMAF à un événement proche de chez vous, contactez-nous.

Des futurs ingénieurs en agronomie sensibilisés au bien-être animal

Cet automne, l'équipe de la PMAF est intervenue auprès des étudiants ingénieurs en dernière année des écoles en agronomie de LaSalle Beauvais et de Nancy, pour sensibiliser ces futurs professionnels de l'élevage au bien-être animal.

L'objectif de ces interventions consistait à convaincre les futurs ingénieurs agronomes à prendre en compte le bien-être animal dans leurs pratiques. Les intervenants ont ainsi pu aborder les problématiques de l'élevage industriel, du transport d'animaux vivants ou de l'abattage, entre autres, ainsi que des sujets d'actualité comme celui de la ferme dite de mille vaches.

Ces deux interventions ont suscité un intérêt certain auprès des futurs ingénieurs et les échanges se sont révélés très constructifs. D'après Jonathan Fleurent, ingénieur agronome et chargé d'études bien-être animal à la PMAF, *« les étudiants ont été agréablement surpris de constater que la notion de bien-être animal pouvait avoir des applications concrètes sur le terrain, non seulement dans les élevages, mais aussi en cours de transport et à l'abattoir »*.

Pour la PMAF, la sensibilisation des futurs professionnels de l'élevage représente un volet important de son action pour améliorer durablement le bien-être animal. En outre, ces deux interventions ont permis aux étudiants de découvrir le rôle d'une association de protection animale et de comprendre les enjeux de son combat.

L'Assemblée nationale s'exprime sur le statut des animaux

Jeudi 30 octobre, les députés de l'Assemblée nationale ont adopté une disposition reconnaissant les animaux comme « êtres vivants doués de sensibilité » dans le Code civil, au même titre que les Codes rural et pénal. Malgré cette modification de leur statut, les animaux restent soumis au régime des biens corporels. Les députés avaient pu s'exprimer sur ce statut en avril dernier au cours de débats mouvementés. Pour que ce texte soit effectif, il doit être adopté en seconde lecture par l'Assemblée nationale.

Si de prime abord, cette mention n'apporte pas de modification radicale aux exigences légales de détention, de transport et d'abattage des animaux d'élevage, on peut espérer que les revendications en faveur de la cause animale prendront du poids à la lumière de ce texte.

FERME LA HARDONNERIE

Retour sur les chantiers 2014

De mars à novembre, l'équipe de la PMAF, les bénévoles et les architectes-paysagistes de l'Atelier Kaba ont travaillé d'arrache-pied pour métamorphoser la ferme de la PMAF, La Hardonnerie et ainsi améliorer l'accueil des animaux et du public. Voici les principales réalisations.

Les chantiers participatifs 2014 en quelques chiffres

- 91 jours de chantiers
- 157 bénévoles
- 5140 heures de bénévolat

Deux abris de pâture ont été construits pour les chèvres et les moutons.

Une cabane en bois et en terre a été conçues pour les cochons Oscar et Rosette.

Les poules pourront bientôt profiter d'un beau poulailler.

Un système d'irrigation écologique a été mis en place avec une rivière de galets.

Un parcours visiteur a été aménagé et une aire d'observation originale a été réalisée avec un dôme végétal.

Les chantiers « plantations » ont permis de végétaliser le nouveau parking et les alentours du bassin des palmipèdes.

Deux nouveaux parcs ont été délimités grâce à l'installation de clôtures.

Les palmipèdes auront bientôt un bel abri.

Les chantiers sont aussi l'occasion pour les bénévoles de profiter des rescapés à poils et à plumes de La Hardonnerie.

De nouveaux rescapés à La Hardonnerie

Depuis octobre, les canards de la Hardonnerie sont à la fête : deux charmantes petites canes ont rejoint leur enclos.

Suite au décès de leur maîtresse, Marie-Rose et Volcane allaient connaître un destin tragique quand une donatrice de la PMAF les a confiées à la ferme. Après un temps d'isolement et d'observation, les deux canes de Barbarie ont été introduites auprès de leurs nouveaux amis palmés et s'épanouissent de jour en jour.

Prochainement, La Hardonnerie ouvrira également ses portes à six moutons rescapés d'un site d'abattage illégal. Ils viendront rejoindre les vingt-et-un moutons qui coulent de jours paisibles à la ferme. Gageons qu'ils seront eux aussi très bien accueillis par leurs congénères !

Editeur : Protection mondiale des animaux de ferme (PMAF) - Association régie par les articles 21 à 79.III du Code Civil local - Siège social : 176 avenue André Malraux - BP 80242 - 57006 METZ Cedex 1 - Tél. : 03 87 36 46 05 Fax : 03 87 36 47 82 Courriel : courrier@pmaf.org - **Représentant légal :** Charles Notin - **Directeur de la publication :** Ghislain Zuccolo - **Responsable de la rédaction :** Caroline Vogt

Imprimeur : BCR « les capucins» 32200 Gimont - Tél.: 05 62 67 11 08 - **PAO :** PMAF - **Dépôt légal** : décembre 2014 - **ISSN** : 1562-6202

Ce numéro a été édité à 21 000 exemplaires et imprimé sur du papier recyclé. *Champ Libre* est édité trimestriellement. - La rédaction n'est pas responsable des manuscrits ou des documents qui lui sont transmis. Les textes publiés n'engagent que leurs auteurs. Reproduction des textes et des illustrations autorisée à condition d'en mentionner la source. Crédits photos et illustrations : PMAF sauf mention contraire.